



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

**DELIBERATION N° 2026/37**

### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

**Vendredi 29 mai 2026**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers  
en exercice : **27**

Nombre de membres  
présents : **18**

Nombre de votants : **27**

Quorum : **14**

Secrétaire de séance :

**M. Fabien GONZALEZ**

Le **vendredi 5 juin 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. MERY, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, M. MORETTI, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, Mme GABRIEL-REGIS, M. ROGLIANO, Mme PERI, M. BENARD, M. GUIERA, Mme MARCAGGI, Mme PIETRI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

**ETAIT REPRESENTE** : Mme POZZO DI BORGIO (donne procuration à M. GONZALEZ), M BONARDI (donne procuration à M. FERRANDI), *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO (donne procuration à M. MORETTI), Mme FONTAINE (donne procuration à Mme MARI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. PELLEGRIN), M. ALESANDRI, (donne procuration à M. MERY), Mme MEZZACQUI, (donne procuration à Mme MARCAGGI), M. CASALONGA (donne procuration à M. COUSIN), Mme ROYER-FANTONI (donne procuration à Mme PIETRI), *conseillers municipaux*.

En application de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement fixe les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal, notamment :

- les conditions d'organisation des séances ;
- les modalités de convocation et d'information des conseillers ;
- les règles de présentation et d'examen des délibérations ;
- l'expression des élus, notamment des groupes d'opposition ;
- les modalités de tenue des débats et de vote.

Le projet de règlement intérieur du Conseil municipal a été élaboré conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il vise à encadrer le fonctionnement de l'assemblée délibérante et à garantir :

- la bonne organisation des travaux du conseil ;
- la transparence des débats ;
- le respect des droits des élus, notamment ceux de l'opposition.



**DECISION**

**le Conseil Municipal,  
sur exposé de Monsieur Etienne Ferrandi,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 ;

**Considérant** que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ;

**Considérant** que ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Considérant** que le projet de règlement intérieur a été communiqué aux membres du conseil municipal préalablement à la séance ;

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;

**PRECISE** que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption.

**VOTE**

**Par 20 voix Pour, 4 abstentions.**

**Abstentions : Véronique Pietri, Christophe Casalonga, Pascale Royer-Fantoni, Jean-Noël Cousin.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**